

(A)

( N° 72. )

---

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 22 JANVIER 1857.

---

JURYS D'EXAMEN POUR LA COLLATION DES GRADES ACADÉMIQUES (1).

---

*Amendement présenté par M. DE BROUCKERE.*

L'article 40 de la loi du 15 juillet 1849 est prorogé pour trois ans.

---

(1) Projet de loi, n° 92 } session de 1855-1856.  
Rapport, n° 244 }  
Amendements, nos 60, 68 et 70.  
Rapport sur des amendements, n° 64.

---